



Plan d'action soleil et chaleur

Outils pour la planification des mesures spécifiques à l'entreprise
Modèle pour les travaux de bureau



Les employeurs doivent planifier suffisamment tôt les mesures nécessaires pour leur entreprise et les mettre en oeuvre à temps afin de protéger les travailleurs contre les effets d'une chaleur excessive. Cet outil aide les employeurs à planifier suffisamment tôt les mesures à prendre pour le travail de bureau pendant les périodes de chaleur, en fonction des conditions de l'entreprise.

Limites de l'outil

Le modèle de ce plan d'action a été établi pour des travaux de bureau à l'intérieur (pas de soleil direct, protection solaire structurelle appropriée) avec une humidité de l'air de 60 % (humidité moyenne les jours de forte chaleur) et des vêtements légers. Sont considérées comme travaux d'intensité légère, par exemple, les activités en position assise telles que l'écriture ou le dessin, les activités d'intensité légère en position debout ou la marche lente (laboratoire), les activités légères avec la main/le bras (petits outils/machines/objets) ou le bras/la jambe (pédalier, conduite). Pour les autres travaux, il convient d'utiliser le modèle général.

Procédure pour l'élaboration du plan d'action

Adaptez le plan d'action suivant aux conditions de votre entreprise :

- Contrôlez les températures de déclenchement pour chaque niveau de mesures.
- Planifiez les mesures suffisamment tôt avant la période de chaleur afin que les éventuelles améliorations et l'acquisition d'équipements et de matériaux puissent être faites à temps.
- Décrivez les postes de travail auxquels s'appliquent les mesures.
- Impliquez les travailleurs dans l'élaboration des mesures de protection.
- Supprimez les mesures non pertinents.
- Complétez le plan en ajoutant des mesures pertinentes pour l'entreprise.
- Décrivez les mesures à prendre de manière aussi concrète que possible (par exemple, comment les horaires de travail seront adaptés).
- Définissez les responsabilités pour la mise en oeuvre des différentes mesures.
- Vérifiez périodiquement le plan d'action pour l'actualiser et l'améliorer en continu (par exemple au début de la saison chaude).

Contrôler les températures de déclenchement des mesures

Le plan d'action repose sur quatre niveaux. Chaque niveau de mesures doit être pris à partir d'une certaine température extérieure selon les prévisions météoro-

logiques (température de déclenchement, mesurée à l'ombre à 2 m du sol) :

jaune	faible exposition à la chaleur	niveau 1 : mesures de base
orange	exposition moyenne à la chaleur	niveau 2 : en plus des mesures du niveau 1
rouge	forte exposition à la chaleur	niveau 3 : en plus des mesures des niveaux 1 et 2
gris	très forte exposition à la chaleur	niveau 4 : en plus des mesures des niveaux 1, 2 et 3

Les températures à partir desquelles des mesures interviennent (dénommées ci-après températures de déclenchement des mesures) peuvent être déterminées individuellement par l'entreprise en fonction des conditions sur le lieu de travail. L'entreprise peut se référer à l'outil d'évaluation [« Travailler dans des bureaux en période de forte chaleur »](#).

Les seuils de température indiqués dans le plan d'action n'engagent pas le SECO et ne libèrent pas les entreprises de leur responsabilité générale en matière de protection de la santé et de prévention des maladies professionnelles.

PLAN D'ACTION SOLEIL ET CHALEUR

ENTREPRISE

i Entreprise, rue et numéro, code postal ville

DESCRIPTION DES POSTES DE TRAVAIL

	Poste de travail	Activités	Conditions	Responsable
1				
2				
3				

i Conditions : par ex. temp. max. attendue °C, % Hr, extérieur/intérieur ; intensité du travail légère/moyenne ; soleil/ombre ; habillement etc.

INFORMATIONS DE BASE SPÉCIFIQUES À L'ENTREPRISE

Indiquez pour quel/s scénario/s ce plan d'action a été élaboré.

i Par ex. Les températures de déclenchement pour ce plan d'action ont été choisi selon le scénario «Travaux d'intensité légère à l'intérieur à une humidité relative de 60%». Décrivez ici si nécessaire les informations pertinentes, spécifiques à l'entreprise, et les éventuelles restrictions ou divergences sur la base desquelles vous avez opté pour le scénario donné resp. les températures de déclenchement.

Informations de base pertinentes pour l'entreprise :

i Par ex. informations concernant la gestion de la ventilation, du refroidissement, de l'ombre ou du rayonnement solaire, l'habillement, les règles en vigueur (par ex. concernant l'ergonomie, le levage et le port de charges, l'utilisation de moyens auxiliaires), etc.

SE PRÉPARER À LA SAISON CHAUDE

STOP	Exemples de mesures	Mesures de l'entreprise	Responsable
O	<p>Plan d'action soleil et chaleur</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Définir suffisamment tôt les mesures nécessaires et possibles pour votre entreprise (effacer/compléter les mesures) b. Impliquer les collaborateurs dans la planification des mesures (par ex. représentants des travailleurs) c. Informer des responsables/ supérieurs hiérarchiques d. Vérifier et mettre à jour le plan d'action périodiquement (par exemple au début de la saison chaude) <p>i <i>Utiliser ce modèle</i></p>		
O	<p>Température/humidité locale</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Fournir des instruments de mesure pour la surveillance locale de la température et de l'humidité de l'air et/ou b. Prévisions météorologiques pour la semaine suivante/ les deux semaines suivantes et/ou c. Utiliser les systèmes d'alerte à la chaleur (Météo Suisse) 		
O	<p>Faire établir une évaluation des risques à partir de 28°C pour les femmes enceintes</p> <p>i Bonnes pratiques en matière de protection de la maternité</p>		i spécialiste MSST
O	<p>Personnes vulnérables</p> <p>Définir, le cas échéant, les procédures de l'entreprise et les interlocuteurs et évaluer des postes de travail de substitution ou des mesures de protection particulières pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les femmes enceintes b. les jeunes <18 ans c. les employé(e)s >50 ans d. les employé(e) dont les capacités sont réduites <p>i <i>Les personnes vulnérables doivent clarifier les mesures individuelles requises avec leur médecin traitant et, si nécessaire, les communiquer à leur employeur. Les capacités peuvent être réduites en cas de certaines maladies, de convalescence, de prise de médicaments, d'alcool ou de substances psychoactives ou en surpoids ou présentant une insuffisance pondérale importante.</i></p>		i par ex. employeur, RH, médecine du travail

O	<p>Organisation des premiers secours S'assurer que les travailleurs sont informés, les secouristes formés et que la possibilité de se rafraîchir et que suffisamment de boissons sont à disposition, en cas d'urgence.</p> <p>i Commentaire de l'OLT 3 au sujet des premiers secours</p>		i par ex. resp. des premiers secours
T	<p>Ombrage des façades et des fenêtres</p> <p>a. Assurer le bon fonctionnement (stores, persiennes, etc.) b. Évaluer des améliorations et des mesures de refroidissement à long terme liées au bâtiment</p> <p>i par ex. fenêtres de protection solaire, auvents, éléments d'ombrage, stores extérieurs, toitures et végétalisation, films réfléchissants, protection contre les effractions pour les rez-de-chaussée etc. Les protections solaires extérieures sont les plus efficaces. Voir par ex. Restez cool. Protection thermique des bureaux et locaux commerciaux qui est basé sur Wärmeschutz und Kühlung von Büro- und Gewerberäumen von Energie Schweiz (aucune version française disponible)</p>		i par ex. service technique
T	<p>Chaleur rayonnante/sources de chaleur Évaluer des améliorations</p> <p>i par ex. isolation du rayonnement thermique, remplacement par des appareils et des lampes moins gourmands en énergie et générant moins de chaleur, séparation des sources de chaleur des postes de travail. Vérifier, le cas échéant, la nécessité d'un refroidissement en fonction des sources de chaleur internes et de la possibilité existante d'aérer par les fenêtres. Voir par ex. Restez cool. Protection thermique des bureaux et locaux commerciaux qui est basé sur Wärmeschutz und Kühlung von Büro- und Gewerberäumen von Energie Schweiz (aucune version française disponible)</p>		i par ex. service technique
STOP	<p>Mesures de préparation spécifiques à l'entreprise Vérifier s'il existe d'autres mesures de préparation spécifiques à l'entreprise</p>		
O	<p>Acquisition du matériel requis Acheter le matériel suffisamment tôt et en quantité suffisante (par ex. ventilateurs, machine à glaçons, etc.) afin que ce matériel soit disponible à temps</p>		



MESURES PENDANT LA PÉRIODE DE FORTE CHALEUR

Niveau 1 : Mesures de base – à partir de juin

STOP	Exemples de mesures	Mesures de l'entreprise	Responsable
O	<p>Information des travailleurs Communication des mesures de niveau 1 (en particulier pour les personnes vulnérables)</p>		
O	<p>Organisation de l'activité professionnelle, du temps de travail et des pauses Autoriser la réalisation anticipée de tâches afin de permettre une compensation en période de forte chaleur</p> <p>i Commentaire de l'OLT 1 au sujet de la durée du travail et du repos</p>		<p>i <i>par ex. employeur, supérieur hiérarchique, service du personnel</i></p>
O	<p>Boire Garantir l'accès aux boissons</p> <p>i Commentaire de l'OLT 3 au sujet de l'eau et des autres boissons</p>		
STOP	<p>Autres mesures de niveau 1 spécifiques à l'entreprise</p>		

STOP	Exemples de mesures	Mesures de l'entreprise	Responsable
O	Information des travailleurs Communication des mesures de niveau 2		
O	Personnes vulnérables Faire preuve d'une attention particulière et mettre en œuvre des mesures spécifiques (par ex. poste de travail de substitution, attribution de travaux d'intensité plus légère, adaptations) pour : a. les femmes enceintes à partir de 28°C b. les personnes particulièrement vulnérables		i par ex. employeur, supérieur hiérarchique, resp. de la planification
O	Activité professionnelle Anticiper si possible les travaux particulièrement pénibles afin qu'ils ne tombent pas dans des périodes encore plus chaudes		i par ex. employeur, supérieur hiérarchique, resp. de la planification
O	Organisation de l'activité professionnelle, du temps de travail et des pauses a. Commencer à travailler plus tôt ; utiliser les horaires flexibles b. Prévoir des zones de pause fraîches ou climatisées		
O	Habillement Assouplir le code vestimentaire (éviter les cravates et les vêtements longs)		
T	Empêcher le rayonnement solaire Fermer les stores ou les persiennes en cas d'ensoleillement		i par ex. collaborateurs
T	Ventilateurs pour créer des courants d'air a. Mettre à disposition ou distribuer des ventilateurs b. donner des instructions sur leur positionnement optimal i Veiller à l'efficacité des ventilateurs		
O	Habillement, alimentation et boissons a. Garantir que les collaborateurs disposent de suffisamment de temps pour boire b. Informer les collaborateurs sur le comportement à adopter en matière d'habillement, d'alimentation et de boisson par forte chaleur		
STOP	Autres mesures de niveau 2 spécifiques à l'entreprise		

TRAVAIL À L'INTÉRIEUR – LOCAUX DE TRAVAIL À VENTILATION NATURELLE

O	Une ventilation correcte Recourir au refroidissement nocturne : ouvrir les fenêtres pendant la nuit ou tôt le matin, améliorer, le cas échéant, le renouvellement de l'air avec des ventilateurs		 <i>par ex. collaborateurs</i>
O	Garder les fenêtres fermées pendant la journée en cas de forte chaleur Garder la chaleur à l'extérieur (en particulier, quand les stores sont fermés)		 <i>par ex. collaborateurs</i>
T	Sources de chaleur Éteindre les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés ou les déplacer		

STOP	Exemples de mesures	Mesures de l'entreprise	Responsable
O	<p>Formation des travailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication des mesures de niveau 3 • Signes d'exposition à la chaleur et conséquences de la chaleur • Inviter les travailleurs à surveiller les signes de maladies liées à la chaleur (par ex. faiblesse, épuisement, vertiges, nausées, crampes musculaires, troubles de la concentration) et à interrompre le travail en cas de malaise dû à la chaleur. 		
O	<p>Contrôle de l'efficacité des mesures des niveaux 1 et 2 Mesurer la température et l'humidité, en particulier, dans les endroits critiques (combles, façades exposées au soleil à partir de midi)</p> <p>i « <i>Travailler dans des bureaux en période de forte chaleur</i> »</p>		
O	<p>Surveillance Contrôler périodiquement les personnes exposées ou particulièrement vulnérables pour détecter les signes de maladies liées à la chaleur</p> <p>i <i>par ex. système de surveillance mutuelle entre collègues</i></p>		
T	<p>Sources de chaleur Si possible, réduction temporaire des sources de chaleur</p> <p>i <i>par ex. éclairage, appareils de bureau, machines, surfaces métalliques</i></p>		
O	<p>Refroidissement Indiquer les possibilités de refroidissement existantes</p> <p>i <i>faire couler de l'eau fraîche sur les poignets, utiliser des chiffons humides ou des vaporisateurs</i></p>		
O	<p>Contrôler et, le cas échéant, mettre en place des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Empêcher le rayonnement solaire Utiliser au mieux le refroidissement nocturne et garder la chaleur à l'extérieur <ul style="list-style-type: none"> - Quand aérer (la nuit, tôt le matin) - Qui ouvre/ferme les fenêtres <p>i <i>Tenir compte des locaux inutilisés (par ex. jours de vacances/de télétravail), règles pour les étages de plain-pied</i></p>		i <i>par ex. responsables d'étage, service de nettoyage ou sécurité</i>
STOP	Mesures de niveau 3 spécifiques à l'entreprise		

STOP	Exemples de mesures	Mesures de l'entreprise	Responsable
O	Information des travailleurs Communication des mesures de niveau 4		
O	Contrôle de l'efficacité des mesures des niveaux 1, 2 et 3 Surveiller régulièrement la température		
T	Sources de chaleur Si possible, renforcer la réduction temporaire des sources de chaleur i par ex. éclairage, appareils de bureau, machines, surfaces métalliques		
O	Refroidissement Le cas échéant, envisager un refroidissement supplémentaire i Les boissons fraîches (10-15°C) favorisent la baisse de la température corporelle, rafraîchissement par de l'eau potable, éventuellement avec des glaçons, bain de pieds froid, refroidir les poignets, linge humide sur la nuque etc.		
O	Premiers secours Garantir qu'un refroidissement rapide est possible lors des premiers secours, que des boissons réfrigérées sont disponibles, que le personnel est instruit et les secouristes formés sont présent		
O	Organisation du travail Permettre le travail dans des endroits plus frais i par ex. aménager des postes de travail dans des salles de réunion ou des locaux libres aux étages inférieurs / sur les côtés moins exposés au soleil / dans des zones climatisées, et les mettre à disposition en cas de besoin, prévoir des possibilités de télétravail, etc.		
STOP	Mesures de niveau 4 spécifiques à l'entreprise		

Contact

SECO | Conditions de travail –
Protection de la santé au travail
info.ab@seco.admin.ch | www.seco.admin.ch

Année de parution : 2024